

CONCOURS DE BOURSES DE LA FONDATION CHU SAINTE-JUSTINE 2018-2019

Date limite : 29 avril 2018

OBJECTIFS

Ces bourses s'adressent aux étudiants à la maîtrise, au doctorat, en stage postdoctoral ainsi qu'aux étudiants à la maîtrise et poursuivant des études médicales postdoctorales (maîtrise/MD, doctorat/MD) dont le projet de recherche se déroule au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine sous la direction d'un chercheur actif du centre de recherche.

Les bourses sont attribuées à des étudiants exceptionnels en vue de leur permettre d'acquérir une formation en recherche. Ces bourses sont complémentaires aux bourses offertes par les organismes subventionnaires externes et sont évaluées par le Comité des affaires académiques du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine. Elles servent de levier à l'obtention d'un financement externe.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Tous les candidats

1. Le projet de recherche doit s'effectuer au CHU Sainte-Justine et/ou au Centre de réadaptation Marie Enfant;
2. Le directeur de recherche de l'étudiant doit être membre actif de l'Assemblée des chercheurs du Centre de recherche du CHU Sainte-Justine au moment du dépôt de la demande;
3. Les étudiants de chercheurs ayant une double affiliation universitaire doivent être inscrits à l'université d'affiliation principale de leur directeur;
4. Ne pas être titulaire d'une bourse nominative externe d'un montant égal ou supérieur au montant de la bourse de la FCHUSJ au moment de l'activation de la bourse;
5. Ne pas avoir déjà obtenu la bourse de la FCHUSJ plus de 12 mois à la maîtrise, de 24 mois au doctorat et de 24 mois au postdoctorat.
6. La direction du Centre de recherche se réserve le droit de refuser une demande d'un étudiant si ce dernier présente un taux d'absentéisme trop élevé (taux de participation de 75%) lors des conférences scientifiques du vendredi midi.

Étudiants à la maîtrise et au doctorat :

1. Être officiellement accepté à un programme de maîtrise ou de doctorat à temps complet à l'université d'affiliation principale de son directeur avec preuve d'admission à l'appui au moment de la date de clôture du concours;
2. L'étudiant doit être inscrit au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine au moment du dépôt de son dossier (à l'exception des étudiants débutant leurs études à la session d'automne 2018);
3. Ne sont pas admissibles les étudiants à la maîtrise ayant complété plus de trois (3) trimestres dans leur programme d'études au 1^{er} septembre 2018;
4. Ne sont pas admissibles les étudiants de doctorat ayant complété plus de douze (12) trimestres dans leur programme d'études au 1^{er} septembre 2018.

Les étudiants qui entreprennent un doctorat directement après le baccalauréat doivent d'abord se présenter au concours de maîtrise s'ils y sont admissibles.

Le nombre de trimestres d'inscription est calculé à partir de la première date d'inscription à un programme de maîtrise ou de doctorat.

Étudiants poursuivant des études médicales postdoctorales (MD/MSc ou MD/PhD) ¹ :

1. Être officiellement accepté à un programme de maîtrise à l'université d'affiliation principale de son directeur avec preuve d'admission à l'appui au moment de la date de clôture du concours;
2. Poursuivre des études médicales postdoctorales avec preuve d'inscription à l'appui au moment de la date de clôture du concours;
3. Ne sont pas éligibles les étudiants à la maîtrise ayant plus de deux (2) ans de complétés dans leur programme d'études au 1^{er} septembre 2018.

Stagiaires postdoctoraux

1. Être détenteur d'un diplôme Ph.D ou d'un M.Sc avec un MD sans droit de pratique;
2. S'engager à s'inscrire officiellement à l'université d'affiliation principale de son directeur à titre de stagiaire postdoctoral avant l'activation de la bourse;
3. Ne sont pas éligibles les candidats ayant obtenu leur dernier diplôme plus de trois (3) ans avant le 1^{er} septembre 2018;

¹ *Un étudiant inscrit dans un programme de maîtrise qui poursuit parallèlement ses stages à titre de résident, de fellow ou de moniteur clinique et qui reçoit à cette fin une rémunération de la RAMQ et/ou une rémunération pour ses activités cliniques est considéré comme un étudiant avec profil étudiant à la maîtrise et poursuivant des études médicales postdoctorales. Des conditions particulières s'appliquent, notamment le montant de la bourse octroyée.*

4. Répondre aux critères d'admissibilité comme stagiaire postdoctoral à l'université d'affiliation principale de son directeur.

ENGAGEMENTS DU BOURSIER

L'étudiant boursier s'engage à respecter les conditions suivantes, sans quoi le Centre de recherche se réserve le droit de mettre fin aux versements de la bourse :

- Réaliser vos activités de recherche au CHU Sainte-Justine et/ou le Centre de réadaptation Marie-Enfant;
- Assister aux conférences scientifiques du vendredi midi du Centre de recherche (taux de participation exigé : 75%);
- Présenter une preuve de dépôt de demande de bourse à un organisme subventionnaire externe s'il est admissible à ces programmes. Cette preuve doit être remise au plus tard le **1^{er} décembre 2018**;
- Participer aux activités étudiantes et être disponible pour les activités de la Fondation CHU Sainte-Justine;
- Présenter son projet de recherche au Congrès annuel de la recherche des étudiants gradués et post-gradués de l'édition suivant l'octroi (affiche ou oral);
- Déclarer toute bourse reçue d'organismes autres qu'en provenance du Centre de recherche et remettre une notification d'octroi au responsable des affaires académiques sur réception de la décision d'octroi;
- Remettre au responsable des affaires académiques une preuve d'inscription valide au trimestre d'automne, d'hiver et d'été. Si l'étudiant ne remet pas sa preuve d'inscription, la bourse sera suspendue à la date butoir pour l'annulation de son inscription universitaire, soit le 15 octobre pour la session d'automne, le 15 janvier pour la session d'hiver et le 15 juin pour la session d'été;
- Remettre au responsable des affaires académiques toute preuve de dépôt de mémoire ou de thèse au moment du dépôt final;
- ***Toute publication, y compris un mémoire ou une thèse, résultant du travail accompli pendant la durée de la bourse devra reconnaître l'assistance reçue de la Fondation CHU Sainte-Justine. Exemple: "Nous tenons à remercier la Fondation du CHU Sainte-Justine pour son soutien à ce projet ».***

MONTANT DE LA BOURSE

Le montant de la bourse est déterminé annuellement par la Direction de la recherche selon les fonds disponibles. Pour l'année 2018-2019, il est fixé à 17 000 \$ à la maîtrise; 20 000 \$ au doctorat et de 37 750 \$ au postdoctorat. Les étudiants inscrits à la maîtrise et poursuivant des études médicales postdoctorales se verra octroyer une bourse d'excellence d'un montant de 5 000\$. Le

financement est assuré à 50% par la Fondation et 50% à même les fonds de recherche du directeur de l'étudiant.

Les étudiants qui effectuent un passage direct de la maîtrise au doctorat après l'octroi de la bourse continueront de recevoir le montant de bourse de la Fondation qui leur a été octroyé, soit le montant correspondant à la bourse de MSc. La part minimale du chercheur devra alors être ajustée afin de respecter la politique de bourse minimale du CR-CHUSJ pour les étudiants de niveau PhD.

Niveau	Montant de la bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine	Part minimale du directeur de recherche
Maîtrise	8 500\$	8 500\$
Doctorat	10 000\$	10 000\$
Postdoctorat	18 750\$	18 750\$
Maîtrise/MD	2 500\$	2 500\$

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le candidat sera évalué sur les critères tels que le dossier académique du candidat, son expérience antérieure en recherche, ses publications, ses présentations, l'orientation éventuelle de sa carrière, le projet et la pertinence du laboratoire d'accueil au Centre de recherche du CHU Sainte-Justine et/ou au Centre de réadaptation Marie-Enfant où il entend recevoir sa formation scientifique. Enfin, les avis de recommandations seront également pris en compte dans le processus d'évaluation des candidatures. Voir les grilles d'évaluation en annexe pour tous les détails.

CUMUL DE BOURSES

Le cumul de bourse n'est pas permis pour les étudiants de maîtrise, de doctorat et de postdoctorat (non applicable pour les étudiants de maîtrise/MD). Les récipiendaires ayant sollicité et obtenu une bourse d'un montant égal ou supérieur d'un autre organisme subventionnaire public ou d'une fondation doivent en informer le Centre de recherche et décliner la bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine et ce, dès qu'elle est offerte.

Cependant, si la bourse de l'organisme est moindre que celle de la Fondation, le boursier est admissible à recevoir un complément de bourse pour la différence entre le montant de la bourse obtenue et celle de la Fondation du CHU Sainte-Justine (50% provenant de la Fondation et 50% par les fonds de recherche du directeur).

Les sommes ainsi économisées pourront être utilisées pour le financement d'autres étudiants pour autant que ces derniers aient obtenu des résultats satisfaisants lors de l'évaluation, ceci avec l'objectif de créer un effet levier à un maximum d'étudiants.

DURÉE DU FINANCEMENT

Les bourses pour l'année 2018-2019 sont d'une durée maximale de 12 mois, non renouvelable. La bourse sera activée entre le 1^{er} juillet 2018 et le 1^{er} septembre 2018. La bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine prend fin lorsqu'une de ces situations se présente :

- 1- Au dépôt final du mémoire ou de la thèse;
- 2- Suite à l'obtention d'un poste externe (départ du centre);
- 3- À la date de fin prévue de la bourse

Un étudiant titulaire d'une bourse au moment du dépôt de sa candidature et se terminant avant le 1^{er} septembre 2018, pourra activer sa bourse de la FCHUSJ lors de la terminaison de sa bourse nominative externe. La bourse de la FCHUSJ sera d'une durée de 12 mois et assujettie aux règles de cumul de bourse. Cette procédure prévaut également pour un étudiant dont l'inscription universitaire débute à la session d'hiver ou d'été.

Aucune prolongation de bourse ne sera accordée après la date de fin de la bourse, même si le dépôt du mémoire ou de la thèse n'a pas encore été fait.

CONGÉS PARENTAUX

Les boursiers qui désirent prendre un congé de maternité, de paternité ou d'adoption devront nous aviser **30 jours avant** le début de ce congé. La bourse sera alors suspendue pour une durée maximale de six (6) mois. La date à laquelle la bourse devait prendre fin sera reportée pour une durée équivalente à l'absence de l'étudiant.

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Marianne Arteau, M.Sc.
Conseillère aux affaires académiques
Direction de la recherche
(514) 345-4931 ext.2145
bourses.fchusj@recherche-ste-justine.gc.ca

ANNEXES

1. Documents exigés et ordre de présentation
2. Engagement financier du directeur de recherche
3. Formulaire de recommandation
4. Critères d'évaluation

DOCUMENTS EXIGÉS ET ORDRE DE PRÉSENTATION

Le candidat a la responsabilité de voir à ce que son dossier soit complet. Le comité se réserve le droit de rejeter tout dossier incomplet.

Date limite : 29 avril 2018, 23 h 59

Toute demande déposée après cette date sera refusée. Aucune mise à jour du dossier après cette date.

Tous les documents doivent être numérisés et enregistrés au format PDF dans l'ordre établi ci-dessus. Les documents doivent être transmis par courriel à bourses.fchusj@recherche-ste-justine.qc.ca. Trois (3) documents doivent nous être remis avant la date limite :

1. Le Dossier de candidature doit être remis par le candidat
2. Les Documents supplémentaires doivent être remis par le candidat
3. Le Formulaire du répondant doit être remis directement par le répondant

DOCUMENT No.1 : Dossier de candidature

Tous les documents ci-dessous dans un seul fichier pdf. Le document doit être nommé comme suit : ***NOM_Prénom_cycle_2018-2019***

Le Formulaire de candidature, incluant :

- Description du projet de recherche
- Aptitudes et expérience
- Lettre de motivation
- Plan de carrière (stagiaires postdoctoraux seulement)
- Résumé du dossier académique

CV Commun canadien version ***CV de financement pour le FRQS*** (à jour mais non soumis), incluant :

- Liste des contributions détaillées (publications et présentations)

DOCUMENT No.2 : Informations supplémentaires

Tous les documents ci-dessous, dans l'ordre et dans un seul fichier pdf. Le document doit être nommé comme suit : ***NOM_Prénom_cycle_2018-2019_annexes***

Relevés de notes

- Pour les candidats à la maîtrise : Relevé de notes du baccalauréat (ou équivalents) et relevé de notes des études en cours
- Pour les candidats au doctorat : Relevé de notes du baccalauréat ou des études médicales (MD) ET de la maîtrise ou du doctorat (ou équivalents) et relevé de notes des études en cours
- Pour les candidats poursuivant des études médicales postdoctorales : Relevé de notes du doctorat en médecine (ou équivalents) et relevé de notes des études en cours
- Pour les candidats au postdoctorat : Relevé de notes de la maîtrise ET du doctorat

- Dans le cas d'études à l'extérieur de l'Amérique du Nord, **joindre un document expliquant le système de notation en vigueur** dans l'établissement concerné
- Preuves des demandes de bourses d'organismes externes d'une valeur de plus de 10 000\$ (copie des lettres ou courriels de soumission, d'obtention et/ou de refus des organismes).
- Preuve d'obtention de prix universitaires. Si vous n'avez reçu aucun prix, veuillez inclure une lettre justificative*
- Preuve d'admission dans votre programme d'étude (pour les étudiants inscrits aux 2e et 3e cycles seulement)
- Accusés de réception d'articles soumis et notifications de l'éditeur des articles acceptés pour publication (si applicable)*
- Formulaire d'engagement financier du directeur de recherche

DOCUMENT No. 3 : Formulaire de recommandation

Le document doit nous être remis par le répondant avant la date limite, et doit être nommé comme suit : ***NOM_Prénom_cycle_2018-2019_recommandation***

- Le formulaire d'un (1) répondant doit nous être remis par courriel par le répondant directement.

** Sans la preuve ou la justification, l'étudiant ne pourra obtenir les points prévus*

Tous les documents devront être numérisés et enregistrés au format PDF dans l'ordre établi ci-haut en TROIS FICHIERS DISTINCTS et libellés comme suit :

NOM_Prénom_cycle_2018-2019
NOM_Prénom_cycle_2018-2019_annexes
NOM_Prénom_cycle_2018-2019_recommandation

Ex : SMITH_John_2ecycle_2018-2019

Vous devez faire parvenir votre demande à l'adresse suivante :

bourses.fchusj@recherche-ste-justine.qc.ca

ENGAGEMENT FINANCIER DU DIRECTEUR DE RECHERCHE

Je soussigné, m'engage, si mon étudiant _____ obtient une bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine, à verser la contribution exigée de la part du directeur, soit 8 500\$ (2^e cycle), 10 000\$ (3^e cycle) 18 750\$ (postdoctorat), ou 2 500\$ (MD/MSc ou MD/PhD) et ce, pour la durée entière de l'octroi de la bourse.

À cette fin, j'autorise la Direction de la recherche à prélever sur mon code budgétaire _____ la somme ci-haut mentionnée selon le cycle d'études de mon étudiant.

Les montants minimaux de la politique sont établis selon les montants de la bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine, qui sont fixés pour l'année 2018-2019 à :

Niveau	Montant de la bourse de la Fondation CHU Sainte-Justine	Part minimale du directeur de recherche
Maîtrise	8 500\$	8 500\$
Doctorat	10 000\$	10 000\$
Postdoctorat	18 750\$	18 750\$
MSc/PhD/MD	2 500\$	2 500\$

Signature du directeur : _____ Date : _____

Candidats MD/MSc ou MD/PhD seulement :

Signature du directeur de programme : _____ Date : _____

FORMULAIRE DE RECOMMANDATION

BOURSE DE LA FONDATION CHU SAINTE-JUSTINE

INSTRUCTIONS AUX RÉPONDANTS : La personne dont le nom apparaît ci-dessous a posé sa candidature au programme des bourses de la Direction de la recherche du CHU Sainte-Justine. Dans le cadre de l'évaluation du dossier du candidat ou de la candidate, nous apprécierions votre collaboration à participer à l'évaluation des aptitudes décrites ci-dessous. Vous devez remplir le présent formulaire et le retourner par courriel (en mettant l'étudiant en copie conforme) à l'adresse suivante : bourses.fchusj@recherche-ste-justine.qc.ca

IDENTIFICATION DU CANDIDAT :

Nom : _____ Prénom : _____

IDENTIFICATION DU RÉPONDANT :

Nom : _____ Prénom : _____

Indiquez à quel titre professionnel vous connaissez le (la) candidat (e) :

Depuis combien de temps, en mois et/ou en année, connaissez-vous cette personne?

Mois : _____ Année : _____

Nous vous invitons à exprimer votre opinion en comparant les aptitudes de ce candidat ou de cette candidate avec les aptitudes d'individus que vous connaissez et qui bénéficient d'une formation et d'une expérience équivalentes. Vous êtes prié (e) de cocher la réponse correspondant à votre jugement personnel et **de justifier les points notés**

	EXCEPTIONNEL	EXCELLENT	TRÈS BON	BON	FAIBLE	NON APPLICABLE
Motivation						
Persévérance						
Esprit d'analyse et de synthèse						
Jugement et sens critique						
Curiosité intellectuelle et scientifique						
Esprit d'initiative						
Souci de précision						
Sens de l'organisation						
Relations interpersonnelles avec les pairs						
Habilités à communiquer (orales – écrites)						
Habilités à respecter les échéanciers						

Justification et commentaires additionnels

UTILISATEURS DE MAC Veuillez vous assurer de figer les informations du formulaire en sélectionnant "Imprimante Adobe PDF" dans la fonction "Imprimer" pour enregistrer le document.

Pour que la réponse soit considérée comme valable par la Direction, **vous devez retourner le présent formulaire de recommandation avant le 29 avril 2018 23h59** par courriel (en mettant l'étudiant en copie conforme) à l'adresse suivante : bourses.fchusj@recherche-ste-justine.qc.ca

**ÉVALUATION
BOURSE DE LA FONDATION CHU SAINTE-JUSTINE
2018-2019**

Grille d'évaluation

Critère	MSc	PhD	Postdoc	MD
Excellence académique	20	10	20	10
Appréciation globale du dossier	15	15	25	15
Stage de recherche et/ou clinique	10	10	-	15
Bourses et prix obtenus	10	15	20	10
Publications et communications	15	20	30	20
Projet de recherche	15	15	20	15
Lettre de motivation	10	10	10	10
Plan de carrière	-	-	15	-
Lettre de recommandation	5	5	10	5
TOTAL DES POINTS	100	100	150	100

Description des critères d'évaluation

Critère	Description
Excellence académique	Les points seront attribués selon les résultats scolaires obtenus et la progression du dossier de l'étudiant au fil des ans.
Appréciation globale du dossier	Les points seront attribués pour la qualité et cohérence de la présentation et la rédaction de la demande, le potentiel du candidat en fonction de son expérience, la qualité des publications et communications, le facteur d'impact des journaux dans lequel il a publié (en lien avec son domaine de recherche) ainsi que pour le rôle et la contribution de l'étudiant dans le projet proposé.
Stage de recherche et/ou clinique	Les points seront attribués selon le nombre, la durée, la cohérence et la qualité des stages et expérience de travail en recherche de l'étudiant. Les stages cliniques pertinents à la demande et au projet de recherche de l'étudiant peuvent également être considérés.
Bourses et prix obtenus	Les points seront attribués selon le nombre et le prestige des bourses, prix et distinctions obtenus.
Publications et communications	Les points seront attribués selon le nombre et le prestige des publications et communications effectuées. Pour les publications, le rang des auteurs et le facteur d'impact seront considérés. Pour les communications le type de présentation (oral ou affiche) et l'importance de l'événement (local, national ou international) seront considérés.
Projet de recherche	Les points seront attribués selon la clarté, la faisabilité, la cohérence, la pertinence des différents éléments du projet (problématique, hypothèses de recherche, objectifs, méthodes, analyses, faisabilité, contributions à l'avancement des connaissances). La qualité de l'écriture, la clarté des explications ainsi que le respect des limites de mots (max 1500 mots) et de références (max 6 références) pourraient affecter le pointage.
Lettre de motivation	Les points seront attribués pour la clarté des intérêts et motivations pour la science, des objectifs de carrière et du cheminement proposé, ainsi que pour l'adéquation entre la formation déjà acquise, le projet proposé et les raisons qui ont motivés le choix de laboratoire et/ou de superviseur. La qualité de l'écriture et le respect des limites de mots (max 750 mots) pourraient affecter le pointage.
Plan de carrière <i>*Postdoc seulement*</i>	Les points seront attribués pour la clarté et la pertinence du plan de carrière scientifique. La qualité de l'écriture et le respect des limites de mots (max 750 mots) pourraient affecter le pointage.
Lettre de recommandation	Les points seront attribués selon le choix du répondant (pertinence dans le cheminement de l'étudiant) ainsi que les notes et les justifications fournies par le répondant. Le répondant ne peut pas être le directeur ou codirecteur de recherche actuel de l'étudiant ou un membre du laboratoire actuel.